

Sujet : Re: Consultation des personnes publiques, services ou commissions intéressées : construction d'une centrale photovoltaïque à SALIVES

De : DDT 21/SPAE/CF (Chasse-Forêt) emis par VILLE Jerome - DDT 21/SPAE/CF <ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr>

Date : 17/03/2023 à 10:25

Pour : MEUZARD Geraldine - DDT 21/SUCAT/PUO <geraldine.meuzard@cote-dor.gouv.fr>

Copie à : BROSSE Michèle - DDT 21/SPAE/CF <michele.brosse@cote-dor.gouv.fr>, D'AMBLY Margaux - DDT 21/SPAE/CF <margaux.dambly@cote-dor.gouv.fr>

Bonjour,

Je n'ai aucune remarque à formuler sur ce dossier.

cordialement

Jérôme VILLE

Le 09/03/2023 à 16:00, MEUZARD Geraldine - DDT 21/SUCAT/PUO (par centre serveur AC) a écrit :

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée.

En l'absence de réponse dans un délai d'un mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Cordialement

--

Géraldine MEUZARD
Instructrice Droit des Sols
Service Urbanisme, Connaissance
et Appui aux Territoires

03 80 29 42 42 – 06 71 01 82 21
57 rue de Mulhouse, 21033 DIJON cedex
www.cote-dor.gouv.fr


**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale des
Territoires